Compte-rendu Comité de Pilotage

« rapport mi-parcours » des

Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)

Date de la réunion : **13 mars 2023**
Lieu : **Cagnac-les-Mines – Mairie (salle cérémonies)**

Participant·es : Sylvie GRAVIER (4C) / Didier SOMEN, Thierry MALIET, NORKOWSKI Patrice, Mathilde BRIAND (3CS) / Jean-Luc ESPITALIER, Guillemette LABBÉ, (CCMAV) / Marie-Claude ROLLAND, Claire VAYSSE, (3CT) / Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX, Océane VILLETTE, (VAL 81) / Julien FRAT, Laurine CHANTEREAU, Antoine BOUTONNÉ, (PTAB)

Excusé.es : Jean-Luc CANTALOUBE (3CT), Patrick CARAYON (CCMAV), Bernard ANDRIEU (4C)

Point à l'ordre du jour :

- Accueil et Introduction
- Contexte et rappels sur les PCAET : cadre de notre action climat et contexte réglementaire et méthodologique sur les rapports à mi-parcours
- Etat d'avancement des PCAET & échanges
- Suites du travail envisagées pour élaboration des rapports mi-parcours PCAET

Ci-joint : support de présentation de la réunion

Voici ci-dessous une synthèse des principaux points abordés et relevé de décisions :

CONTEXTE ET RAPPELS

Au-delà du rappel des ambitions (autonomie énergétique à l'horizon 2030-2040 puis « Territoire à Energie Positive -TEPOS »), puis des axes stratégiques et objectifs opérationnels des PCAET, **présentation du cadre des « rapports mi-parcours » des PCAET :**

- S'agissant du suivi et de l'évaluation des PCAET, ceux-ci sont élaborés pour une durée de 6 ans (avec une évaluation au terme des 6 ans).
- Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise également qu'après 3 ans de mise en œuvre, le PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.
- La forme et le contenu de ce rapport sont laissés à l'appréciation des porteurs de la démarche (chaque collectivité définit sa méthodologie de travail et la forme du « rendu »).
- Un rapport « mis à disposition du public » (pas d'avis de l'état émis sur ce rapport).
- Tous les PCAET adoptés sont concernés (y compris les volontaires)

Au-delà de cette obligation légale, il s'agit pour nous de se saisir de ce rapport à mi-parcours pour en faire une **démarche qualitative**, préparer l'évaluation et **remobiliser** autour des PCAET :

- Faire un point sur l'état d'avancement des PCAET des 5 EPCI
- Réajuster : c'est-à-dire reconnaitre que l'on s'est trompé (droit à l'erreur), et si besoin modifier le plan d'actions (évolution, ajout, voire suppression en fonction du « réel »)
- (Re)mobiliser autour du projet (élus/agents, partenaires, etc.)
- Préparer l'évaluation à 6 ans : revoir éventuellement les indicateurs par action (1 à 2 max)

ETAT D'AVANCEMENT DES PCAET

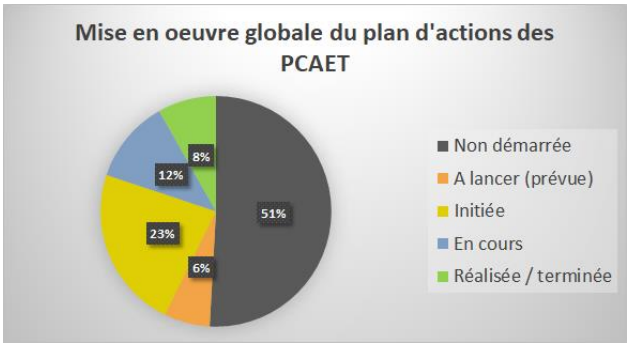

De façon générale en compilant les données récoltées sur les 5 plans d'actions voici la répartition de l'état d'avancement des PCAET : 51% d'actions non démarrées, 29% d'actions initiées ou prévues et 20% d'actions en cours ou réalisées.

Des zooms spécifiques par axe stratégique et objectif opérationnel sont ensuite présentés ; ainsi que plusieurs exemples de réalisations marquantes des 3 premières années. (cf. support de présentation pour la présentation de l'ensemble de ces éléments)

Concernant la trajectoire « TEPOS » de l'ensemble territoire, quelques éléments à retenir :

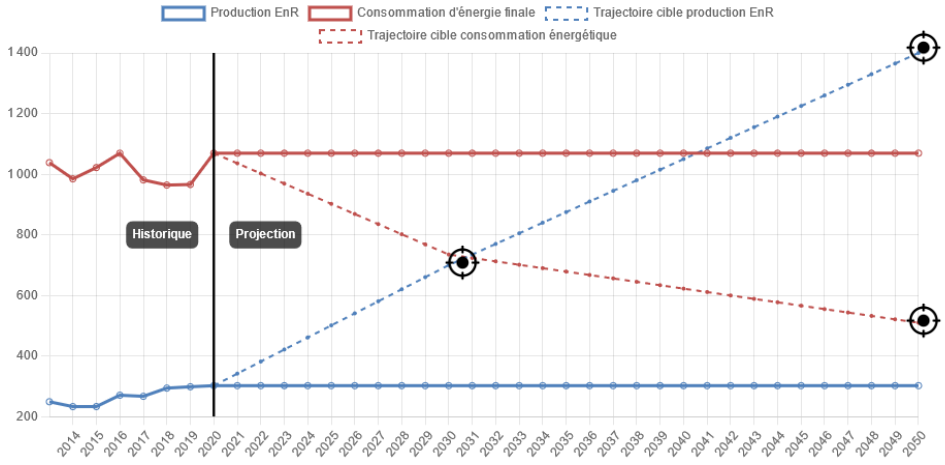

- Entre 2015 et 2020 la **production d'EnR a augmenté de 29%** (notamment grâce au solaire photovoltaïque dont la production a été x7 depuis 2013)
- Concernant la consommation d'énergie, après une baisse observée entre 2016 et 2019, la consommation est repartie à la **hausse en 2020** (**+4.5%** entre 2015 et 2020 notamment sur le secteur résidentiel ; les autres secteurs restant plutôt à la baisse).
- En 2020, le **Pôle couvre 28% de ses besoins d'énergie via des EnR** (contre 23% en 2015).

Synthèse des principaux échanges :

- Concernant la hausse des consommations d'énergie : une explication pourrait être la pandémie de COVID-19 qui aurait engendrée plus de consommations résidentielles (avec télétravail et hausse des consommations domestiques, même si en parallèle moins de consommations liées au transport). Il s'agira d'être attentif aux données 2021 et 2022 pour voir si cette tendance se confirme ou si cela repart sur une tendance à la baisse.
- Sur la production d'EnR la trajectoire, encourageante, demande à être renforcée. Par ailleurs des projets sont d'ores et déjà en instruction ou autorisés (solaire au sol, éolien, méthanisation…) d'autres en réflexion (agrivoltaïsme…).
- Les profils de consommations et d'énergie et de production d'EnR peuvent varier selon les EPCIs (par exemple le photovoltaïque a fortement augmenté sur la 3CS, éolien sur VAL81,…). Attention toutefois à être attentif aux échelles de comparaison entre ces différents profils (en terme de volume de production d'EnR par intercommunalité notamment)
- Au global, concernant l'objectif TEPOS, l'enjeu est donc d'accélérer les tendances observées actuellement notamment sur la production d'EnR (passer d'une trajectoire de x1.5 actuellement à x3) et d'engager de façon plus ambitieuse les actions de sobriété et/ou permettant de baisser nos consommations.
- Sur le volet « transition agricole » (notamment la définition d'une stratégie agricole qui limite la vulnérabilité au changement climatique) encore trop peu d'actions sont menées. Il est rappelé que les intercommunalités n'ont pas la compétence au niveau agricole et qu'il faut donc chercher à s'appuyer sur les acteurs qui permettent d'aborder ces enjeux de façon transversale (actions qui se profilent avec Syndicats de Bassin autour de l'agroécologie, la compensation carbone avec la CA…), mais aussi s'appuyer sur les agriculteurs qui ont l'habitude de travailler en coopération (ex : Cuma…).

Sur ce premier état des lieux collectif, plusieurs réactions sont exprimées :

- Il y a des choses/idées qui sont encourageantes même s'il reste (beaucoup) à faire
- L'approche collective de notre dynamique PCAET : la solidarité et la coopération à l'œuvre entre nos différentes collectivités est importante et transparait aussi sur ce travail.
- Notre territoire a de l'ambition et pour maintenir cette ambition les efforts doivent être poursuivis (l'enjeu est trop important).
- C'est un début, un premier point d'étape, il faut continuer à avancer et renforcer nos actions.
- Difficulté voire déception sur la mobilisation des habitants sur ce sujet : cela réinterroge la capacité à embarquer largement (citoyen, entreprise…)
- Enjeu à changer de regard sur ce qui se passe et à valoriser / mettre en avant ce qui mené sur le territoire par l'ensemble des différents acteurs

S'en suit un échange « à chaud » sur les premières orientations qui pourraient alimenter le plan d'actions pour les 3 ans à venir.
Plusieurs thèmes à développer sont exprimés et pourront servir de points d'ancrage pour les échanges au sein de chaque intercommunalité à venir :

- **L'eau :** enjeu vital à plusieurs titres et sujet à traiter de façon systémique (ex : maraichage sans eau ne marche pas), préservation de la ressource, récupération des eaux pluviales, le grand cycle de l'eau… + Liens **eau et transition agricole / méthodes culturales**.
- **La gouvernance :** si l'on veut changer les choses en profondeur il faut changer nos modes de questionnements, de réflexion, d'organisation

- **La production d'EnR** (couplée à l'ambition/objectif TEPOS et donc également celui de la baisse de consommation) **:** sur le patrimoine des collectivités (lien avec SEM du SDET), l'autoconsommation individuelle et collective (notamment avec les citoyens) …
- **L'Habitat-énergie-mobilité** : axe transversal sur la prise en compte de la rénovation énergétique globale de l'habitat intégrant plus largement des enjeux de production d'énergie ou encore de déplacements et de mobilité (en appui avec l'écosystème d'acteurs présent sur le territoire : SCIC REHAB, Coop de So, réflexion sur un PTCE,…)

SUITES ET CADRE COMMUN DE TRAVAIL

Le Comité de Pilotage valide les prochaines étapes du travail à mener en vue de la réalisation des bilans à mi-parcours (et plus largement de la suite des PCAET), en 3 temps :

1- Organisation d'une réunion au sein de chaque intercommunalité (mars – avril)

Objectifs :

- Présenter et échanger sur le bilan à l'échelle de chaque intercommunalité
- Définir les grandes orientations/priorités pour les 3 ans à venir
- Voir comment cela se décline sur le plan d'actions (actions à modifier, actions réintégrer, nouveautés…)

2- COPIL collectif « Pôle » 2 (fin mai – *Date à déterminer en fonction du temps 1*)

Objectifs :

- Partager les orientations de chaque intercommunalités et mise en commun
- Mettre en regard avec l'action du PETR

3- Rédaction finale du rapport intégrant ces évolutions (juin) puis mise à disposition (juillet)